

Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	108
Représentés	38

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618 - 10b

Objet : Communauté d'Agglomération « Le Grand Ouest Toulousain », Avenant 1 au protocole de transfert de la compétence assainissement collectif pour la commune de Bonrepos sur Aussonnelle

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;
- Vu** l'intégration de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle le 1^{er} janvier 2026 dans le Grand Ouest Toulousain Agglomération après son retrait de la CA Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération du 20 novembre 2025 par laquelle le Conseil communautaire du GOT a décidé de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les compétences « Assainissement collectif » de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle à Réseau31 et d'étendre son périmètre d'intervention à ce domaine afin d'assurer la continuité du service public.
- Vu** la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 du 12 décembre 2025 validant cette extension et le protocole s'y rapportant ;
- Considérant** que le budget annexe de l'assainissement collectif de la commune de Bonrepos-sur Aussonnelle n'était pas assujéti à la TVA de 10%, contrairement à celui de Réseau31, ce qui entraîne un écart de tarification de 19% entre la tarification unifiée de Réseau31 et celle de la commune, contre 9% prévu dans le protocole de base ;
- Considérant** que la non-prise en compte dans le protocole de ce non-assujettissement a entraîné une erreur dans l'évaluation des différences de tarifications existantes entre les tarifs en vigueur en 2025 sur la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle et ceux de la tarification unifiée de Réseau31 ;
- Considérant** que, conformément aux principes de convergence différenciée arrêtés par les instances de Réseau31 en 2017, le présent avenant fixe, lorsque l'écart de tarification dépasse 10 %, un lissage sur 5 ans au lieu de 3 ;
- Considérant** que la communauté d'agglomération du Grand Ouest Toulousain a délibéré favorablement sur cet avenant le 16 février 2026 ;
- Vu** le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

- Article 1 :** d'approuver, l'avenant n°1 au protocole de transfert des compétences en matière d'assainissement collectif, par extension du périmètre à la commune de Bonrepos sur Aussonnelle ;
- Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents s'y rapportant.

Résultat du vote	Pour	146	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : Avenant 1

Bordereau des prix usagers :
 Il est convenu que les prestations spécifiques du service facturées aux usagers soient celles dès le transfert des compétences du bordereau des prix de Réseau31 (annexe 1 du protocole – BPU 2025).

Participations au Financement de l'Assainissement Collectif :
 Les PFB, PFAC et PFAC-AD demandées auprès des futurs propriétaires qui vont se raccorder au réseau d'assainissement collectif (habitations postérieures ou existantes à la création du réseau) seront dès le transfert des compétences celles délibérées par Réseau31. (Délibérations jointes) La perception de ces participations sera assurée par les services de Réseau31 en coordination avec les services de la commune et de la Communauté d'Agglomération.
 Les stipulations du protocole initial non expressément modifiées ou non annulées par ledit avenant restent applicables.

»
 Fait à _____, le _____

Pour RESEAU31
Sébastien VINCINI
 Président de Réseau31

Pour la Commune
Thierry CHEBELIN
 Maire de
 Bonrepos-Sur-Aussonnelle

Pour le GOT Agglo

Philippe GUYOT
 Président du GOT
 Agglomération

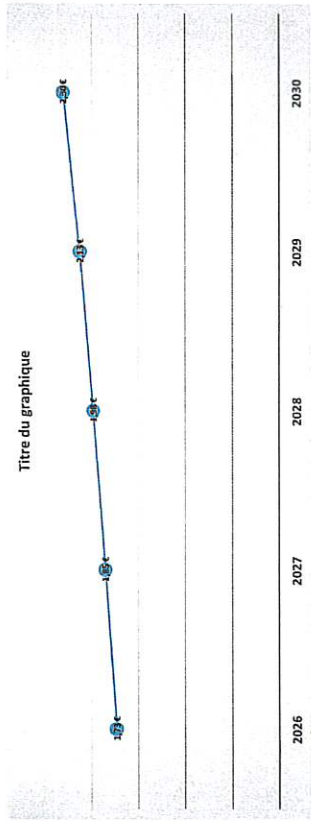
	HT			TTC		
	Part fixe	Part Variable	Prix moyen total pour 120 m3 HT et professionnelle AFAC	Part fixe	Part Variable	Prix moyen total pour 120 m3 TTC et professionnelle AFAC
2025	70,00 €	1,32 €	1,90 €	70,00 €	1,32 €	1,90 €
2026	63,64 €	1,20 €	1,73 €	70,00 €	1,32 €	1,90 €
2027	66,00 €	1,30 €	1,85 €	72,60 €	1,43 €	2,04 €
2028	70,00 €	1,40 €	1,98 €	77,00 €	1,54 €	2,18 €
2029	75,00 €	1,50 €	2,13 €	82,50 €	1,65 €	2,34 €
2030	78,88 €	1,65 €	2,30 €	86,76 €	1,81 €	2,53 €

» Pour l'année 2026, c'est la dernière tarification de la commune de 2025 qui reste en vigueur, selon la délibération du CA du Muretain, la commune n'appliquant pas de TVA, la tarification est la suivante :

Part Fixe = 70 € TTC
 Part Variable = 1,32 € TTC

» Les tarifs en HT qui seront appliqués en 2026 par le SICT dans le cadre de la facturation de l'assainissement collectif sur Bonrepos/A pour le compte de Réseau31 sont donc par conversion les suivants :

Part Fixe = 63,64 € HT +TVA 10%
 Part Variable = 1,20 € HT +TVA 10%



Lissage sur 5 ans de la tarification
 € HT / m3 pour une consommation de 120 m3

www.reseau31.fr

RECU EN PREFECTURE
 Le 18/02/2026
 Application approuvée E. Legatizez.com
 99_JDC-031-245110781-210260216-BEL-2026_B11

www.reseau31.fr

RECU EN PREFECTURE
 Le 18/02/2026
 Application approuvée E. Legatizez.com
 99_JDC-031-245110781-210260216-BEL-2026_B11

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
 Reçu en préfecture le 22/06/2026
 Publié le 22/06/2026
 ID : 031-200023596-20260618-D20260618_10B-DE